



Annexe n°1 à l'arrêté 2019.32 du 10 juillet 2019

Déclaration d'intention

PÔLE D'EXCELLENCE DE LA PERFORMANCE SPORTIVE ET SPORT POUR TOUS

MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BELLERIVE-SUR ALLIER

SPORTS
SANTÉ JEUNESSE HANDICAP
PERFORMANCE
DEVELOPPEMENT
DURABLE
INNOVATION
VICHY



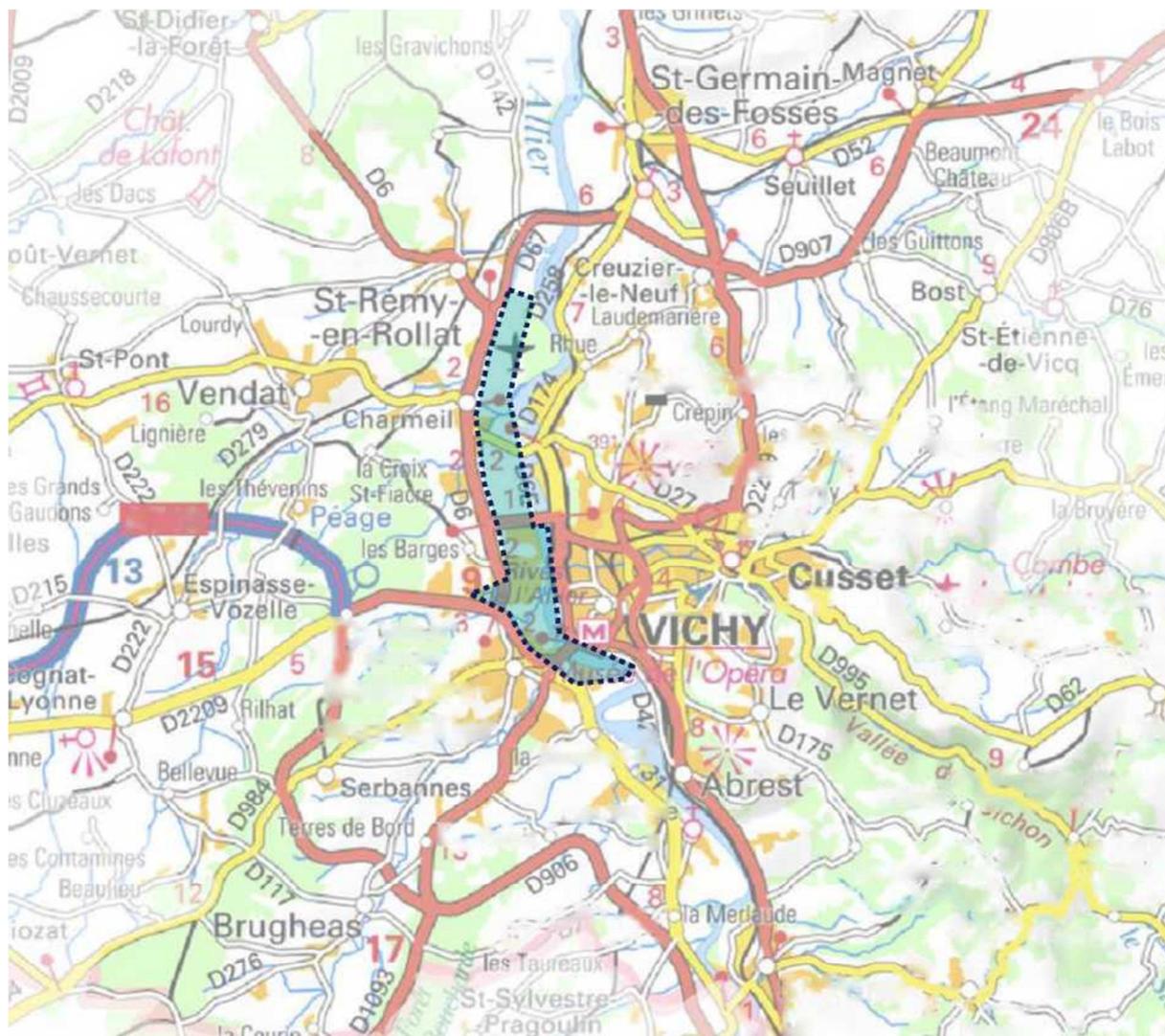
VICHY COMMUNAUTÉ

SOMMAIRE

1. introduction.....	5
1. Situation.....	5
2. Le cadre règlementaire.....	5
3. Présentation du projet dans son contexte	7
Le projet d'agglomération.....	7
2. Les motivations et les raisons d'être du projet.....	8
1. Le site du pôle d'excellence de la performance sportive	8
2. Le périmètre de la déclaration de projet.....	9
3. Les enjeux de l'opération	12
4. Les temporalités du projet.....	13
5. Les principes d'aménagement et l' état des lieux	14
Plan : Le centre omnisports et le CREPS	14
Plan : Le Sporting Tennis et la Boucle des Isles.....	15
Descriptif des projets.....	15
3. La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bellerive-sur-Allier.....	17
1. Le PLU en vigueur	17
2. Le projet de mise en compatibilité.....	17
4. Les communes susceptibles d'être affectées par le projet	18
5. Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement.....	18
6. Les solutions alternatives envisagées.....	19
7. Les modalités envisagées de concertation du public	19
1. Concertation au titre du code de l'environnement	19
2. L'enquête publique	19

1. INTRODUCTION

1. SITUATION



Le plateau d'économie sportive se développe sur les communes de Charmeil au nord et Bellerive-sur-Allier au sud.

2. LE CADRE REGLEMENTAIRE

L'évolution des sites du plateau d'économie sportive est un projet d'envergure à rayonnement métropolitain. La mise en œuvre d'un tel projet nécessite une déclaration de projet affirmant l'intérêt général du plateau d'économie sportive et emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bellerive-sur-Allier pour les sites du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) Auvergne Rhône Alpes de Vichy, du Centre Omnisports et de la Boucle des Isles.

Cette procédure est conduite au titre de l'article L126-1 du code de l'environnement.

Conformément aux articles L121-18 et R121-25 du code de l'environnement, la déclaration d'intention est publiée sur les sites internet suivants :

- de Vichy Communauté (www.vichy-communaute.fr),
- des services de l'Etat du département (www.allier.gouv.fr/publications-r205.html)

Elle sera également rendue publique par voie d'affichage dans les locaux :

- de Vichy Communauté, 9, place Charles de Gaulle – 03200 Vichy
- de la Mairie de Bellerive-sur-Allier, 12, rue Adrien Cavy – 03700 Bellerive-sur-Allier
- de la ville de Vichy, place de l'Hôtel de ville – 03200 Vichy

Conformément aux dispositions de l'article L121-17 du code de l'environnement, Vichy Communauté a souhaité organiser une concertation préalable respectant les conditions fixées à l'article L121-16 de ce même code :

- la concertation préalable se déroulera sur une durée de 15 jours, du 2 septembre au 18 septembre 2019 inclus,
- le public sera informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée, par affichage et par voie de publication locale,
- le bilan de cette concertation sera rendu public.

Le projet de plateau d'économie sportive fera, par ailleurs, l'objet d'une enquête publique en application du chapitre III du titre II du code de l'environnement.

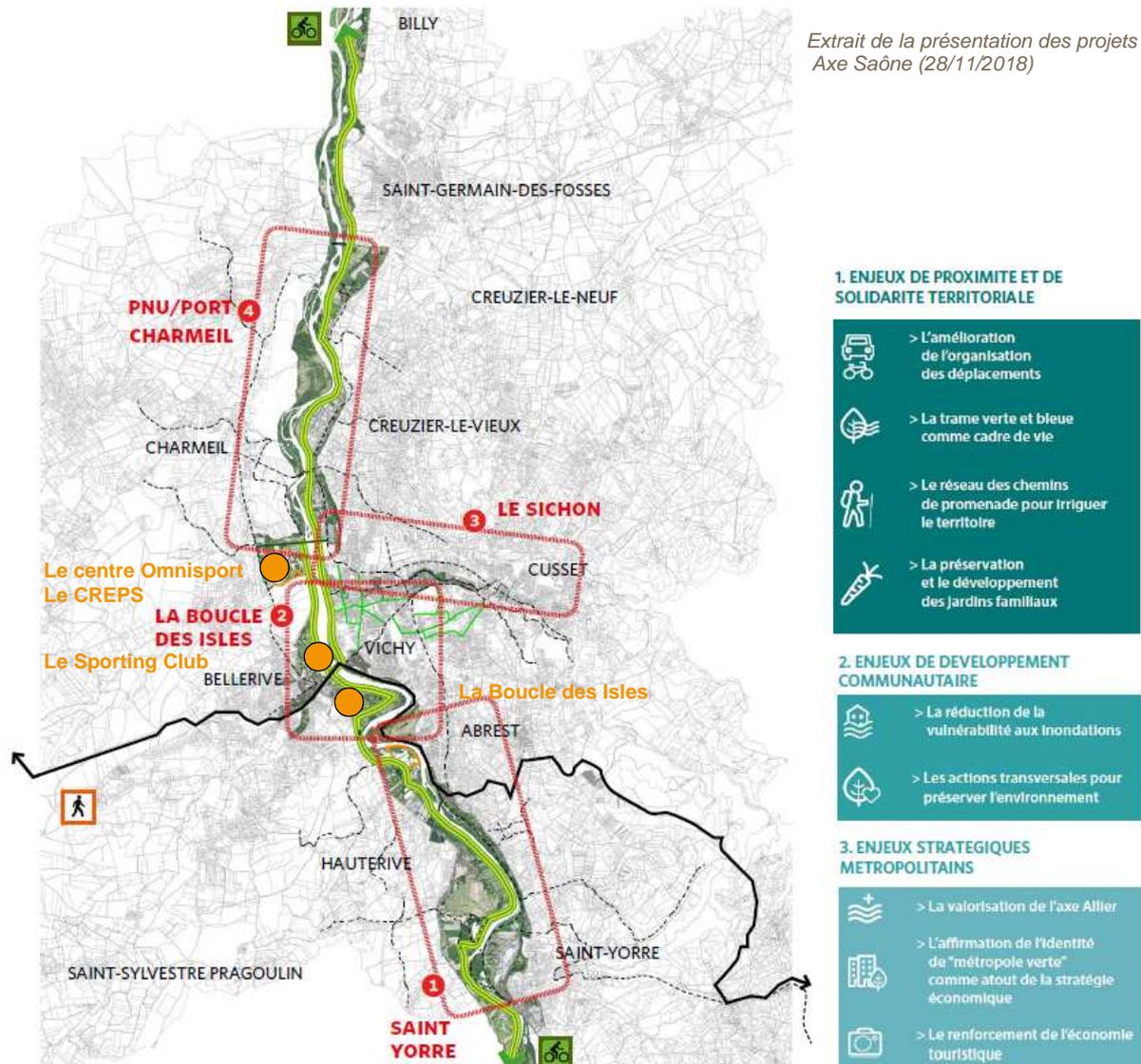
3. PRESENTATION DU PROJET DANS SON CONTEXTE

LE PROJET D'AGGLOMERATION

Vichy Communauté a construit son projet d'agglomération 2015-2025 autour de six thématiques métropolitaines dont l'excellence du pôle d'économie sportive. Cet objectif de développement de la filière sportive concourt par ailleurs au renforcement de l'économie touristique et du renouveau du thermalisme, autre axe stratégique identifié au projet de Vichy Communauté. De même, situé en bord de la rivière Allier, le plateau d'économie sportive participe à la valorisation de cet axe structurant de l'agglomération lui apportant une dimension économique et un possible rayonnement au niveau national et international.

En effet, si les équipements sportifs, et plus particulièrement ce concept de plateau d'économie sportive est historiquement ancré dans le développement urbain de la ville thermale de Vichy ; l'évolution des pôles d'équipements existants doit répondre aux nouvelles exigences et attentes du monde sportif de haut niveau et renforcer l'attractivité du site Allier face à une concurrence territoriale grandissante.

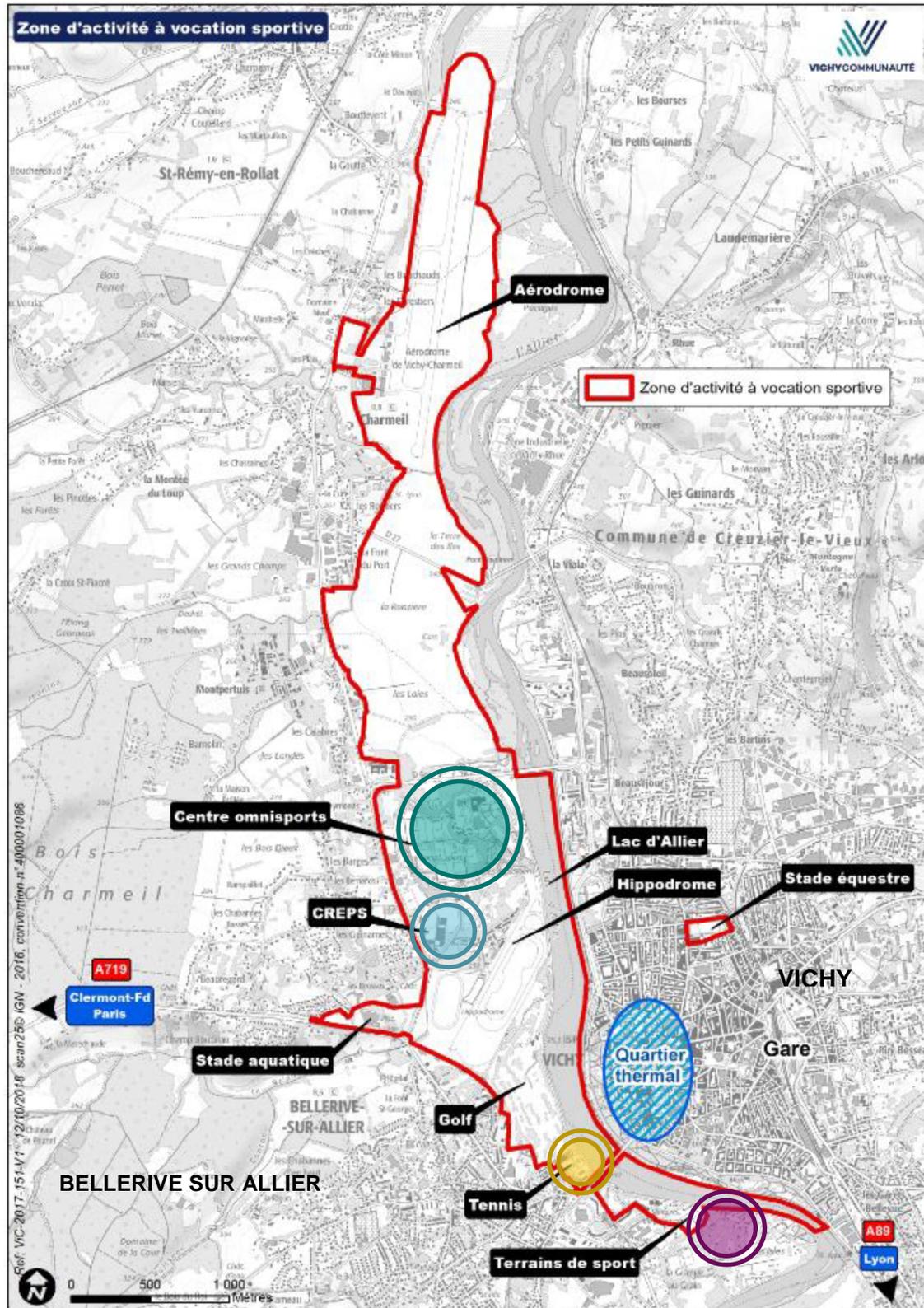
Le projet de plateau d'économie sportive s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement et de valorisation du territoire de Vichy Communauté où chacun des enjeux du projet d'agglomération sont déclinés.



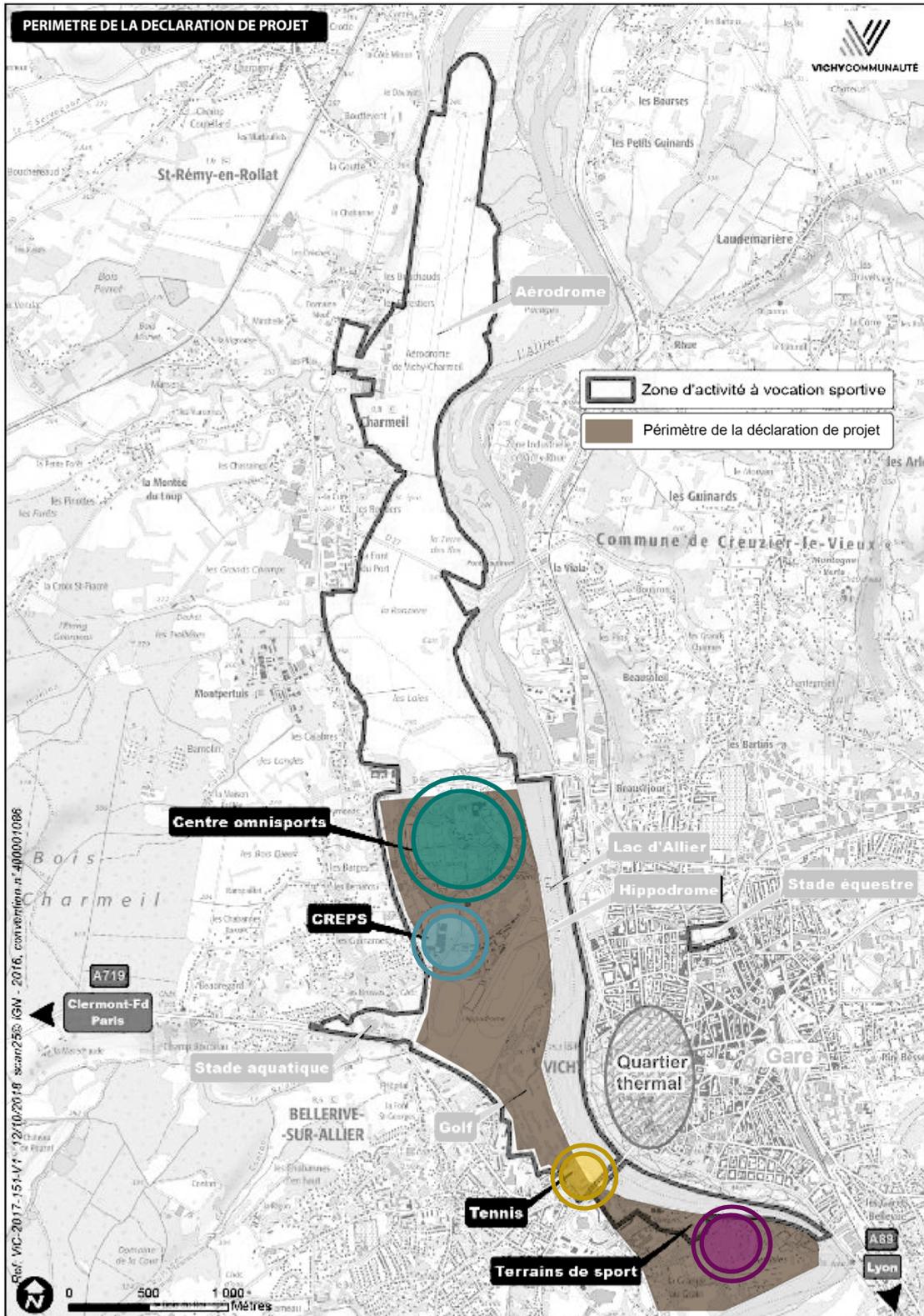
2. LES MOTIVATIONS ET LES RAISONS D'ÊTRE DU PROJET

1. LE SITE DU POLE D'EXCELLENCE DE LA PERFORMANCE SPORTIVE

Situation des différentes entités qui composent le pôle



2. LE PERIMETRE DE LA DECLARATION DE PROJET



Le territoire a investi de façon massive en développant ce concept de plateau d'économie sportive dès les années 60, avec la construction de nombreux équipements sportifs dans un périmètre réduit, en proximité directe avec des structures d'hébergement collectif. Ce concept alors novateur et précurseur a ouvert trois décennies de développement par le sport à Vichy. Se sont notamment installés au fil des années, le centre pré-olympique en 1978, l'Institut National du Football et le CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives) en 1972 dénommé à l'époque Centre Régional d'Education Physique et de Sport.

L'environnement particulièrement favorable basé sur un triptyque d'atouts (diversité d'équipements sportifs/compacité exceptionnelle/capacité d'hébergement) a permis à Vichy de développer une palette d'activités contribuant à l'économie sportive.

A ce jour :

- le territoire est une terre d'accueil pour le mouvement sportif local et régional, avec l'organisation de nombreux championnats départementaux et régionaux, la présence de pôles au CREPS et l'accueil de nombreux stages tout au long de l'année. Toutes les disciplines olympiques d'été ont été accueillies, ainsi que d'autres disciplines comme le parachutisme ;
- plus de trente fédérations nationales viennent régulièrement à Vichy pour la préparation et la formation de leurs cadres. Des conventions ont été signées avec plusieurs fédérations (FF Escrime, FF Natation, FF Tir à l'Arc par exemple). Vichy a aussi été retenue comme camp de base pour l'UEFA EURO 2016 ;
- des événements nationaux et internationaux sont régulièrement organisés l'Iron Man, Open de natation, championnats du monde de ski nautique de vitesse 2019,... ;
- des activités et événements hippiques intenses et de haut niveau tant à l'hippodrome qu'au stade équestre ;
- Vichy accueille d'autres activités liées au sport, comme des assemblées générales de fédérations ou le Concours de recrutement des Professeurs d'EPS CAPEPS, concours réunissant chaque année plus de 3 000 candidats au mois de mai et de juin.

Sur le marché des activités sportives « traditionnelles » Vichy reste reconnue et identifiée par les acteurs comme une des destinations pour les stages et événements.

Des territoires se sont positionnés sur l'économie sportive de façon très volontariste, notamment pour les stages de haut niveau (par exemple, Tignes a développé une offre assez complète de stages de haut niveau, avec un prisme assez fort sur le marketing territorial) : investissements en infrastructures sportives, conditions favorables d'accueil et potentiel de commercialisation en France et à l'Etranger.

Certains investissements ont été réalisés récemment, comme le stade aquatique, mais la majorité des équipements a été conçue dans les années 70. Bien qu'entretenus de manière

très convenable, ces équipements doivent désormais s'adapter pour répondre aux évolutions des usages et de recherche de performance individuelle et collective de tous les acteurs du sport.

Fort de ses atouts et convaincu du potentiel du sport comme moteur de développement économique et de rayonnement du territoire, Vichy Communauté a souhaité ainsi initier une nouvelle phase de son histoire sportive, avec un plan ambitieux de développement de l'économie du sport parfaitement intégré au projet d'agglomération 2015-2025, à la dynamique métropolitaine avec Clermont-Ferrand et porteuse de valeur ajoutée dans la grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vichy Communauté a mené une étude patrimoniale et de positionnement stratégique du pôle d'économie sportive de l'agglomération de Vichy. Cette étude a fait émerger les conditions de réussite de ce projet de modernisation du plateau d'économie sportive :

- renforcer la compacité des lieux et concentrer les investissements sur le projet de future zone d'activité économique à vocation sportive d'intérêt communautaire (en articulation avec l'écosystème territorial) ;
- intégrer le CREPS Vichy Auvergne Rhône Alpes comme pilier de développement du territoire et élément à part entière de la stratégie ;
- investir pour faire de Vichy Communauté un pôle de la performance sportive innovant et moderne.

Le projet global consiste à :

- Rénover et développer le centre omnisports en liaison avec le projet de restructuration du CREPS pour accueillir les stages sportifs : du niveau amateur au très haut niveau et ainsi créer un pôle d'équipements dédié à la recherche de performance ;
- Rénover et développer le pôle tennis sur le site emblématique et historique du Sporting Club ;
- Développer le complexe sportif de la Boucle des Isles pour accueillir les pratiques de rugby et de foot des clubs locaux actuellement sur le centre omnisports.

Cet ambitieux projet de pôle d'excellence de la performance sportive a reçu le soutien de la région Auvergne Rhône Alpes et du département de l'Allier à travers le Pacte Régional pour l'Allier.

3. LES ENJEUX DE L'OPERATION

Poursuivre le projet global d'aménagement de l'axe Allier, projet inscrit dans la dynamique urbaine de revalorisation de la rivière Allier dans sa partie urbaine :

- Maintenir le corridor écologique en cœur urbain et valoriser les berges par des aménagements adaptés (renaturation, restauration de la confluence du Sarmon ...), développer la diversité des milieux et leur préservation ;
- Découverte de la rivière et relation à l'urbain, les promenades (rive droite/ gauche), la voie verte ;
- Entre les deux parcs urbains Sud (Parc Larbaud) et Nord (Port Charmeil), diversifier les usages et pratiques et l'espace Allier (découverte, sports, loisirs, itinéraires et randonnées).

Structurer une offre sportive et touristique autour des savoir-faire de l'agglomération (équipement de haut niveau, paralympiques, préparation et thermalisme, le CREPS, le sport de pleine nature de la Montagne Bourbonnaise, les médecines du sport, ...) :

- Sur la base de ces acquis et avec **une vision prospective** à moyen et long terme, de définir une stratégie permettant de positionner le territoire de Vichy Communauté comme **pôle d'excellence sportive** à l'échelle de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes et d'obtenir son soutien pour en développer le formidable potentiel. Une marque et une nouvelle identité autour du concept Vichy Sport International pourraient émerger à court terme ;
- Cette stratégie devra s'appuyer sur **une structuration de la filière sportive** au niveau de l'agglomération, voire sans doute au niveau du pôle métropolitain dans certains domaines, entre la collectivité qui doit optimiser ses moyens et le mouvement sportif local qui doit rationaliser son fonctionnement ;
- Elle pourra aussi dans une certaine mesure, pour être innovante, intégrer des choix d'orientations vers des "**sports de niche**", sous réserve que l'avantage concurrentiel soit fermement établi. A ce titre, l'atout que représente l'aéroport de Vichy-Charmeil et ses équipements là encore exceptionnels est à prendre en considération pour le **développement des sports aériens**, mais aussi pour l'organisation de grands évènements.

Permettre la candidature de Vichy Sport aux **jeux olympiques 2024** comme « base arrière de repos et entraînement » : (labels « Terre de Jeux », « Génération 2024 » et « Centre de Préparation aux Jeux » - CPJ) :

- Valoriser **l'unité de lieux du plateau d'économie sportive** comme un atout majeur et inégalé de l'agglomération de Vichy ;
- Faire de **Vichy une destination reconnue** jusqu'à l'international pour la préparation à la performance sportive dans différentes disciplines et ainsi de Développer l'accueil de délégations sportives en stages de préparation et par voie de conséquence l'économie du sport et l'attractivité de l'agglomération ;

- Relever le défi d'une **société inclusive** par le renforcement de l'offre sportive en direction du paralympique ;
- Livrer l'ensemble des équipements au plus tard **début 2022** de manière à pouvoir accueillir les stages de préparations olympiques 2022 et 2023 et profiter de l'élan qui sera donné par les **jeux olympiques de Paris 2024**.

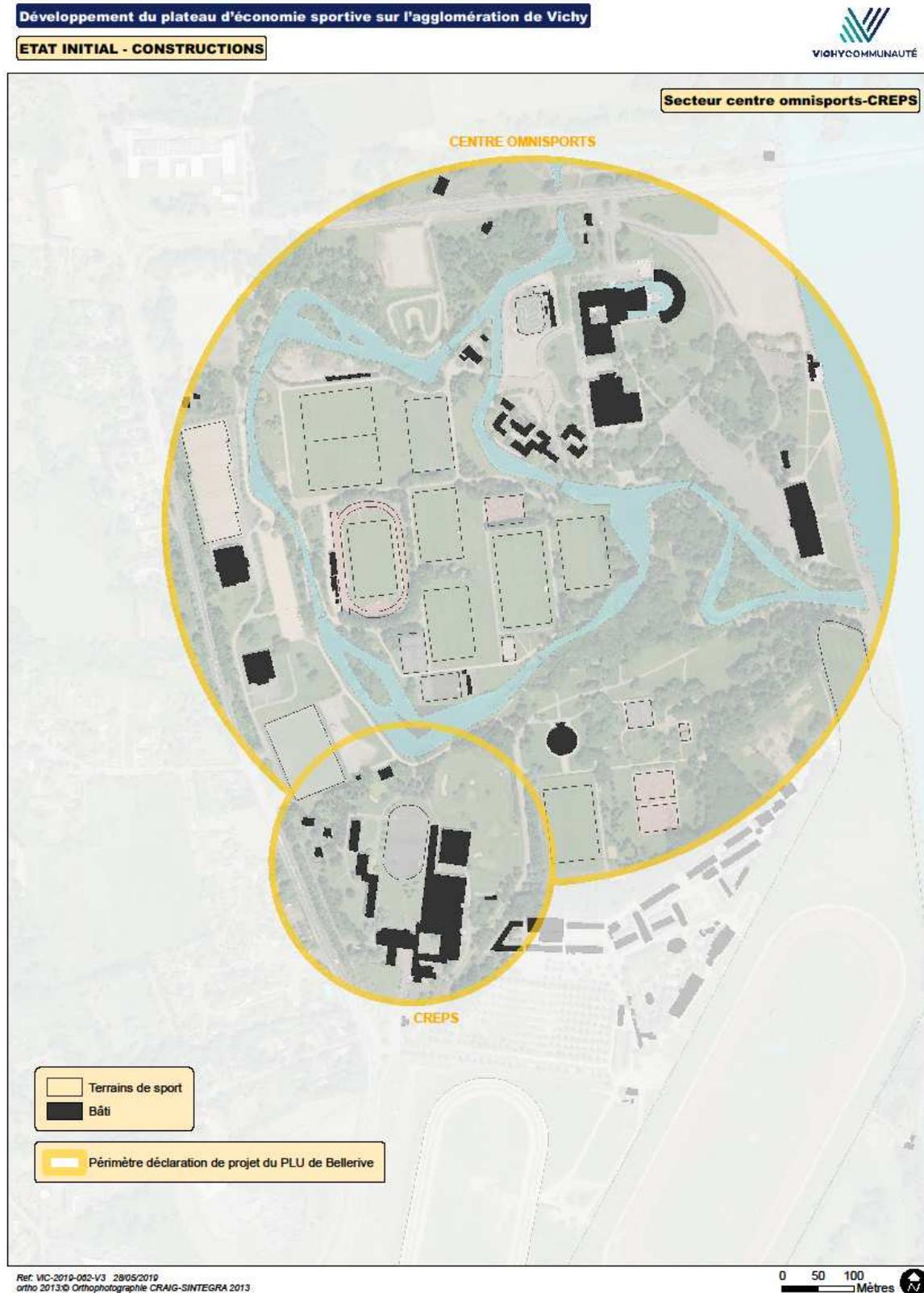
Synthèse : les investissements se veulent structurels et s'inscrivent dans une dynamique de long terme. La perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 de Paris constitue une opportunité d'amélioration de la dynamique.

4. LES TEMPORALITES DU PROJET

Les aménagements et les constructions nouvelles seront conduits sur la période 2020 à 2022 de manière à positionner le plateau d'économie sportive au niveau national et international pour la candidature aux JO Paris 2024 et Jeux Paralympiques comme site de préparation des athlètes.

5. LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT ET L' ETAT DES LIEUX

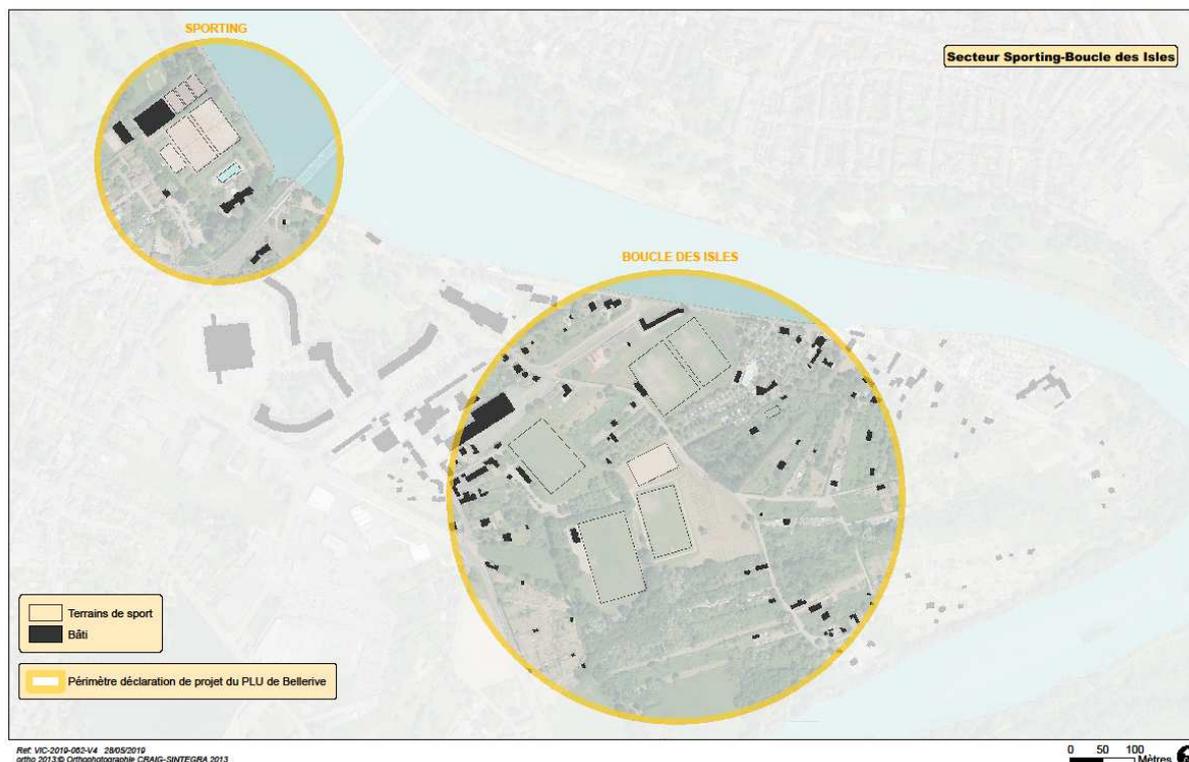
PLAN : LE CENTRE OMNISPORTS ET LE CREPS



PLAN : LE SPORTING TENNIS ET LA BOUCLE DES ISLES

Développement du plateau d'économie sportive sur l'agglomération de Vichy

ETAT INITIAL - CONSTRUCTIONS



DESCRIPTIF DES PROJETS

Le plateau d'économie sportive projeté se développe à la fois sur le centre omnisports en lien avec le CREPS, le site du sporting tennis et la Boucle des Isles.

- Le centre omnisports

Le projet consiste à renforcer l'offre d'équipement sur le centre omnisports pour l'accueil de sportifs de haut niveau avec notamment la construction d'un gymnase double permettant de positionner Vichy sur l'accueil des sports indoor tel que le handball, le volley, le tennis de table, le badminton, les sports de combats, le handisport, le futsal, le tir à l'arc, etc...

Ce renforcement passe également par la création de vestiaires de niveau professionnel pour le football et le rugby en appui des terrains de grands jeux existants d'excellente qualité ainsi que par la construction d'un terrain synthétique couvert permettant l'accueil de délégations en périodes météorologiques défavorables.

Le projet prévoit la construction de vestiaires en vue de faire homologuer les terrains 2, 3 et 4 de l'île du centre omnisports. Ainsi, les clubs locaux pourront toujours évoluer en compétitions les week-ends notamment pour les jeunes.

Enfin, une petite halle d'athlétisme viendra compléter l'offre du stade découvert d'athlétisme existant.

- Le CREPS Auvergne Rhône Alpes de Vichy

Le projet du CREPS consiste à monter en gamme son niveau de prestation pour les sportifs de haut niveau ainsi que sa capacité à les mener à la performance. Le projet comporte notamment, la création d'un pôle performance, d'une nouvelle salle de restauration, une rénovation des logements, l'extension des locaux de formation, et la création de locaux de rangements.

- Le sporting tennis

Le projet consiste à rénover le site historique de terre battue que constitue le sporting tennis dans l'objectif d'en faire un centre de ligue régional, voire national. Cela nécessite la création de nouveaux courts couverts, la rénovation de l'ensemble des courts, la construction d'un club house et de bureaux, ainsi que la construction de terrains de padel.

- La Boucle des Isles

Afin de libérer le centre omnisports des pratiques des clubs locaux pour développer l'économie du sport et l'attractivité de l'agglomération, le projet sur la boucle des Isles consiste à reconstituer une offre de terrains de qualité aux clubs locaux de Vichy et Bellerive.

Ainsi, le projet comporte la création de 2 terrains synthétiques, la rénovation de 4 terrains en gazon naturel et la création d'un nouveau terrain entier et d'un demi-terrain en gazon naturel.

Le projet est complété par la construction de vestiaires permettant là aussi l'homologation par les fédérations.

Le projet est conduit pour le compte des villes de Vichy et Bellerive-sur-Allier par Vichy Communauté.

3. LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BELLERIVE-SUR-ALLIER

1. LE PLU EN VIGUEUR

Le projet au regard des axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et des objectifs :

- Affirmer plus fortement les objectifs et enjeux communautaires dans le PADD pour le développement du plateau d'économie sportive ;
- Compléter la stratégie de développement des équipements ;
- Réaffirmer l'Allier comme élément structurant de « l'agglomération verte et bleue ».

Au niveau du règlement du PLU, l'évolution des éléments de programme du plateau d'économie sportive et du projet envisagé demande une adaptation de la règle quelle soit écrite ou graphique. Le PLU sera donc mis en compatibilité avec le projet de plateau d'économie sportive dans le respect de l'ensemble des orientations du PADD de Bellerive-sur-Allier.

2. LE PROJET DE MISE EN COMPATIBILITE

- Le PADD
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : une (ou plusieurs) OAP sera réalisée pour encadrer le développement de ce secteur de nature urbaine avec la prise en compte des problématiques urbaines, architecturales et environnementales du site ;
- Plan de zonage : une zone spécifique viendra encadrer les secteurs d'implantation d'équipements sportifs en liaison avec les contraintes du Plan de Prévention des Risques inondation et les enjeux environnementaux des sites ;
- Règlement : en partie situé en secteurs de site inscrit et partiellement inclus en périmètre de Monuments Historiques, les règles seront élaborées en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France.

4. LES COMMUNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉES PAR LE PROJET

La déclaration de projet porte sur le territoire de la commune de Bellerive-sur-Allier, en rive gauche de la rivière.

Cependant, ce projet d'échelle communautaire s'inscrit dans le prolongement de la requalification des berges, rive droite de la rivière, sur Vichy (réalisée en 2013) et vient en complément des aménagements en cours sur la rive gauche et le lac d'Allier. Le projet d'agglomération s'étend du Sud au Nord de la rivière sur le cœur urbain, avec une remise en scène de l'Allier en ville, jusqu'aux espaces de découverte et de préservation des milieux du Parc Naturel Urbain de Charmeil.

5. APERÇU DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Pour la mise en œuvre de ce projet de plateau d'économie sportive, 2 scénarii ont été évoqués :

- Un scénario basé sur l'évolution in situ des équipements par démolition / construction, en favorisant dans la mesure du possible l'implantation des nouveaux bâtiments et terrains de sports sur des implantations déjà existantes et démolies (cause obsolescence, déplacement pour des questions de fonctionnalité, ...)
- Un scénario en extension urbaine avec des problématiques de déplacements et de fonctionnalités par rapport aux équipements et établissements partenaires existants (comme le CREPS). Une problématique de reconversion de l'existant difficile et coûteuse pouvant à terme déboucher sur la formation d'une friche « d'équipements ».

L'évaluation environnementale du Plan est en cours, ainsi que celle du projet de plateau d'économie sportive.

Le projet peut avoir différents types d'effets directs sur les formes de végétation en place : suppression de couvert végétale, altération des habitats et création d'espaces favorables aux espèces invasives par l'ouverture des milieux ou par un apport d'espèces exogènes envahissantes. Or ces altérations peuvent en partie induire la perte de site de repos, d'alimentation et de reproduction mais aussi induire une rupture des continuités écologiques. La restauration de la rivière artificielle inclus dans le projet de plateau d'économie sportive va améliorer sa fonctionnalité et sera plus favorable aux espèces exigeantes.

Des études environnementales ont déjà été menées, notamment dans le cadre des aménagements des berges rives droite et gauche, dont les travaux sont en cours en bord de l'Allier en contact direct avec le plateau d'économie sportive.

6. LES SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGEES

Les grands principes du projet de plateau d'économie sportive sont définis (liaisons, fonctionnalités, rénovation et création d'équipements), mais ces derniers seront adaptés selon les niveaux et spatialisation des enjeux environnementaux identifiés sur les différents sites de projet. Les implantations bâties, notamment, pourront évoluer pour une prise en compte effective des données environnementales de manière à éviter et réduire les incidences et impacts sur les milieux.

7. LES MODALITES ENVISAGEES DE CONCERTATION DU PUBLIC

1. CONCERTATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Une concertation préalable sera organisée au mois de septembre 2019. Le public pourra faire part de ces observations et remarques sur un registre, par voie dématérialisée ou par courrier.

2. L'ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre de la procédure de déclaration de projet, le public pourra s'exprimer sur le projet lors de l'enquête publique qui devrait se dérouler courant novembre ou décembre 2019.

